



SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 27 AVRIL 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 60
(33^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
21 avril 2026

Date de publication :
6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

Absents représentés : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU donne pouvoir à Christian DELEUZE).

Absent excusé : Vincent ROUQUIÉ.

Secrétaire de Séance : Christian LE GALLIC.

Objet : Attribution des marchés pour la rénovation de l'école Clément Brouqui et la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire

Monsieur CUNY rappelle que la commune de Gramat a engagé une opération globale portant sur la rénovation du groupe scolaire Clément Brouqui et la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire.

Cette opération vise à :

- finaliser la réhabilitation du bâtiment élémentaire existant ;
- améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement de l'établissement ;
- créer un équipement de restauration scolaire adapté aux besoins actuels.

Afin d'assurer la cohérence technique et la continuité de l'opération, la collectivité a retenu le principe d'un marché unique à tranches, comprenant :

- une tranche ferme relative à la réhabilitation de l'école élémentaire ;
- une tranche conditionnelle portant sur la construction du restaurant scolaire.

L'opération fait l'objet d'un marché de travaux alloti, intégrant l'ensemble des corps d'état nécessaires (démolition, gros œuvre, second œuvre, fluides, équipements de cuisine, etc.), pour une durée prévisionnelle d'exécution d'environ 12 mois à compter du démarrage de chantier, précédée d'une période de préparation.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des interventions déjà engagées sur le groupe scolaire et dans une logique d'amélioration globale des équipements publics dédiés à l'enseignement et à la restauration scolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2024/72 du 11 septembre 2024 approuvant l'opération ;

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026_60-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

Vu la consultation lancée le 10 novembre 2025 dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte ;
Vu les relances effectuées pour certains lots déclarés infructueux ;
Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre, le Bureau d'Architectes Détails Groupe ;
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 16 avril 2026 ;
Considérant que les travaux sont décomposés en 12 lots ;
Considérant que les offres ont été analysées selon les critères définis au règlement de consultation (prix, valeur technique, délais) ;
Considérant que la commission d'appel d'offres a proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

– **décide** d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT	Type d'offre
00	E.R.C	103 819,32 €	Tranche ferme + optionnelle
01	MARCOULY	79 500,00 €	Offre de base
02	E.R.C	236 893,84 €	Offre de base
03	SILVEA	30 724,76 €	Offre de base
04	GM DISTRIBUTION	39 825,30 €	Offre
05	ALLIANCE 360	221 576,20 €	Tranche ferme + optionnelle
06	LJS ENERGIES	467 176,71 €	Tranche ferme + optionnelle
07	ELECTRICITE JP FAUCHE	62 000,00 €	Tranche ferme + optionnelle
08	ALLIANCE 360	157 000,00 €	Tranche ferme + optionnelle
09	JOFFRE ENTREPRISE	96 011,93 €	Tranche ferme + optionnelle
10	ANGIBAUD	85 610,33 €	Offre de base
11	CHABRIE ISOLATION	96 193,83 €	Offre de base

- **déclare** le lot n° 12 infructueux et décider de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
- **autorise** Madame la Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution ;
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal comme suit :
 - opération n° 9182 « Ecole Clément Brouqui » pour un montant total de 830 000 € TTC (coût d'opération global : travaux, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle) ;
 - opération n° 9183 « Nouveau restaurant scolaire » – Autorisation de programme : 1 500 000 € TTC (coût d'opération global : travaux, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle) – Crédit de paiement 2026 : 400 000 € TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC



La Maire,

Martine MICHAUX

